

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU  
SEANCE DU 19 JANVIER 2021**

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-et-un le dix-neuf janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Chalain-le-Comtal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Alféo GUIOTTO, Maire.

Etaient présents :

Alféo GUIOTTO, Sandrine CHAPUIS, Brigitte DESJOYAUX, Séverine MONTAGNE, Hubert COTTIN, Sandrine CHERBUT, Gilles DUMAS, Jacques BALEYDIER, Sébastien FRECON, Nathalie VIEL BENIERE, Anne-Sophie DEFABIANIS, Vincent GENEVRIER

DOUZE CONSEILLERS (sur quinze en exercice et régulièrement convoqués) étant présents, le Conseil a pu légalement se réunir et délibérer.

Procuration(s) : /

Etaient excusé(s) : Marc MOLETTE, Claudette ALLIBERT et Hubert VAILLANT

Etaient absent(s) : /

Madame Sandrine CHAPUIS a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 10 novembre 2020 a été approuvé.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

**1) Remplacement de la porte d'entrée principale de l'école :**

La porte d'entrée principale de l'école, composée d'une porte deux vantaux et d'un châssis à soufflet, est vétuste avec un vitrage simple dangereux pour les élèves. Il devient donc urgent de procéder à son remplacement.

Pour ce faire, Monsieur le Maire a présenté la proposition de l'entreprise BF PROTECTION s'élevant à 7 082,00 € ht soit 8 498,40 € ttc et a proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité pour la réalisation de cet investissement.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité et considérant que cette opération est indispensable pour assurer la sécurité des élèves, a approuvé le devis de l'entreprise BF PROTECTION et sollicité l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe de solidarité. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

**2) Porte de la cantine :**

Elle ne ferme plus correctement, les gonds sont abîmés. La commune ne peut pas se retourner vers l'entreprise qui l'a installée, cette dernière ayant fait faillite. Un devis a été sollicité auprès de BF PROTECTION pour un montant de 3 337,00 € ht soit 4 004,40 € ttc.

Le Conseil Municipal a approuvé cette opération qui ne sera pas subventionnée.

**3) Installation d'un abri voyageurs :**

Le positionnement actuel des arrêts de transport scolaire dans le Bourg est dangereux. Le service des transports de Loire Forez agglomération a décidé de revoir la desserte du Bourg et a retenu les emplacements suivants :

- En direction du giratoire de Fontannes : devant l'accès de propriétés (avec l'accord des riverains)
- En direction du Bourg : au droit du petit square qui fait l'angle route de Fontannes/rue de la Source.

La Région, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, a décidé de financer pour les communes qui le souhaitent, des abris-voyageurs à l'usage de leurs administrés. Ces abris sont fournis et posés par la Région.

Après dépôt d'une demande auprès de la Région, la commune bénéficiera d'un abri de type chalet en bois qui sera installé vers le petit square. La commune aura à sa charge la réalisation de la dalle en béton.

Il est précisé que ces arrêts sont situés dans une zone éclairée.

## PROGRAMME VOIRIE COMMUNAUTAIRE 2021

### 1) Abaissement trottoir existant :

A la suite de ce dossier abri voyageurs, un abaissement de bordures pour passage piéton route Forez est nécessaire. Le coût des travaux s'élève à 994,08 € ttc pour une réalisation au printemps avant la signalisation au sol.

Madame VIEL BENIERE a signalé qu'à Fontannes les enfants sont déposés de l'autre côté de la RD 496, ne peut-on pas prévoir un passage piéton ? Non, la mise en place d'un passage piéton est autorisée uniquement pour une vitesse inférieure à 50 km/h ce qui n'est pas le cas à Fontannes.

### 2) Signalisation horizontale et verticale du Bourg et de Fontannes :

Le schéma de principe élaboré par Loire Forez a été présenté au Conseil Municipal :

- place de la Mairie : marquage stationnement, places PMR, zébra et panneau parking vélos
- parking sous la Mairie : panneaux indication parking
- route du Forez : abaissement de bordures, bande podotactile et passage protégé
- rue de la Doua : bande stop et panneaux
- rue de la Croix des Mathauds : bande jaune
- rue du Stade et rue de la Source : marquage au sol à refaire
- rue de la Source : matérialisation du stationnement (la haie privée empiétant sur la voie publique a été taillée par l'agent communal)
- impasse des Tourterelles : remplacement d'un panneau
- commande de 2 panneaux « interdit de stationner et de s'arrêter » en prévision pour le futur lotissement allée du chemin de fer.

Montant total des travaux : 4 491,49 € ttc

Commande 2020 réalisée : 2 684,02 € ttc

Commande 2021 à engager : 1 807,47 € ttc

Les travaux pourront être réalisés au printemps.

Prévoir également la signalisation du giratoire à terre-plein franchissable du Bourg. Actuellement, les automobilistes ne savent pas comment se comporter dans ce carrefour.

### 3) Stationnement place de la Mairie :

Le plan de marquage au sol réalisé par Loire Forez prévoit 37 places de stationnement dont 8 le long du mur de soutènement. Le stationnement PMR situé vers la Mairie sera déplacé pour laisser un passage libre. Le camion à ordures doit pouvoir circuler aisément sur la place.

Les travaux pourront être réalisés au début du printemps lorsque les conditions météo seront plus favorables.

Le Conseil Municipal a approuvé le programme de voirie communautaire 2021 auquel il faudra ajouter la matérialisation du giratoire du Bourg.

Un rendez-vous est prévu avec Monsieur SEUX de Loire Forez pour l'enlèvement des lampadaires situés au milieu du trottoir, gênant le passage des poussettes, et leur pose sur les façades de propriétés privées avec l'autorisation des propriétaires concernés. Les bacs à fleurs seront également enlevés.

S'agissant d'une opération de sécurité, une subvention sera sollicitée au titre des amendes de polices.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRANSPORT FOURRIERE ANIMALE**

Une convention de transport service fourrière animale a été passée entre la commune et Monsieur Stéphane DAVIM, gérant de la Pension Animale et Fourrière « Domaine des Mûriers » située 815 route des Mûriers 42130 Saint-Etienne-le-Molard. Cette convention a pris fin le 31 décembre 2020, il est proposé de la renouveler.

Le Conseil Municipal, considérant que la commune ne dispose pas de fourrière, a approuvé le renouvellement de cette convention de transport pour l'année 2021.

### **DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Ministère délégué aux Anciens combattants a créé en 2001 la fonction de correspondant Défense ayant vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le correspondant Défense remplit en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de sa commune aux questions de défense. Il est également l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département.

A l'occasion du renouvellement général des conseils municipaux, le réseau de correspondants doit être reconstitué. Il convient donc de procéder à la désignation d'un correspondant défense au sein du conseil municipal.

L'assemblée a désigné Monsieur Gilles DUMAS, conseiller municipal, en qualité de correspondant défense.

### **BULLETIN MUNICIPAL 2021**

Madame Sandrine CHAPUIS, responsable de la commission « communication/informations », a fait un point sur l'avancement du bulletin. Il est pratiquement terminé et devrait être distribué par La Poste d'ici 15 jours. Elle a tenu à remercier toute l'équipe pour son investissement, Madame DESJOYAUX pour la correction du bulletin et la secrétaire de mairie pour son aide à la rédaction de certains articles. Une personne supplémentaire pour renforcer l'équipe serait la bienvenue.

Les prochaines étapes :

- préparation d'un court métrage sur la commune
- mise en place du site internet
- création d'une carte de vœux.

### **GROUPEMENT ACHAT ENERGIE VERTE DU SIEL**

Le SIEL-TE propose son accompagnement à toutes les collectivités et organismes publics ligériens afin d'organiser et de mettre en place des achats groupés d'énergie.

La force du dispositif mis en place par les équipes du SIEL-TE réside avant tout dans la volonté de construire une relation de confiance et de proximité. Alors que les prix de l'énergie remontent sur les marchés, l'adhésion nous permet de faire une économie de 8 à 15 % en moyenne sur nos consommations électriques.

Il est proposé à la commune d'intégrer dès aujourd'hui une part d'énergie verte dans le cadre des futurs marchés d'achat groupé d'électricité et gaz. Les prestations sont réalisées par le SIEL-TE qui effectue le travail de mise en concurrence. Souscrire à cette offre groupée d'énergie verte,

c'est avoir la garantie de bénéficier d'une énergie renouvelable pour un coût raisonnable et maîtrisé sur 3 ans.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite à cette proposition et préfère maintenir l'économie de 8 à 15 % sur les consommations électriques.

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Pas de commission depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Lors de sa réunion du mardi 26 janvier, le conseil communautaire arrêtera le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Les communes disposeront ensuite d'un délai de trois mois pour faire connaître leur avis.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) :**

Dans les cinq prochaines années, le Gouvernement va faire évoluer le montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 17 € la tonne de déchets enfouis à 65 € la tonne. Cette augmentation à venir de la TGAP va très fortement impacter le budget annexe des déchets et avoir des conséquences énormes sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), indépendamment de toute décision de Loire Forez agglomération.

### **Coopel :**

Le site de Coopel accueille une exploitation agricole d'élevage et un ensemble de bureaux répartis de chaque côté de la route départementale. La société veut restructurer son site et a donc déposé deux permis de construire pour l'aménagement d'un ring de présentation pour animaux dans un bâtiment existant et l'aménagement d'une salle de réunion dans le volume d'un ancien atelier existant. L'assainissement étant à refaire, une rencontre a eu lieu avec les services de Loire Forez.

La prochaine réunion du Conseil Municipal a été fixée au mardi 2 mars 2021 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures.

A CHALAIN-LE-COMTAL, le 20 janvier 2021

Le Maire,

Alféo GUIOTTO

